

Peinture électrique - Fiche de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit	Bare Conductive Paint
Nom chimique	Dispersion à base d'eau de pigment de carbone dans de la résine naturelle
Autres noms	
N ° CAS	Mélange - Sans objet
N ° EINECS	Mélange - Sans objet

1.2. Utilisations conseillées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation conseillée	Peinture électriquement conductrice
Utilisations déconseillées	Aucune

1.3. Détails du fournisseur

Identification de la société	Bare Conductive Limited
	First Floor
	98 Commercial Street
	London E1 6LZ
Téléphone	+44 (0) 20 3432 5385
E-mail	info@bareconductive.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence	+44 (0) 20 3432 5385
	Responsable technique

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)	
Directives 1999/45 / CE	La préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive 1999/45 / CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage	Selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Éléments d'étiquetage	Selon la directive 1999/45/CE
Symbole de danger	Non applicable
Phrases de risques	Non applicable
Phrases de sécurité	Non applicable

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles
--

3. Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Classification CE No. 1272/2008

Ingrédients	%W/W	No. CAS	No. CE	Mention de danger
Eau		7732-18-5	231-791-2	Non classé
Résine naturelle		Non communiqué	Non communiqué	Non classé
Carbone conducteur		Non communiqué	Non communiqué	Non classé
Élément humectant		Non communiqué	Non communiqué	Non classé
Transformateurs et conservateurs		Non communiqué	Non communiqué	Les niveaux individuels inférieurs à 1% ne donnent pas lieu à un classement

Classification CE No. 67/548/EEC

Mention de danger	%W/W	No. CAS	No. CE	Classification et Phrases de risques
Aucun				

3.2. Substances

Voir la section 16.



4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Eloignez le patient de la zone d'exposition. Donnez de l'oxygène si la respiration est difficile et appliquez la respiration artificielle si nécessaire. Consultez un médecin en cas d'effets néfastes.
Contact avec la peau	Lavez la peau avec beaucoup de savon et d'eau. Enlevez les vêtements contaminés et lavez les avant de les réutiliser. Consultez un médecin en cas d'effets néfastes.
Contact avec les yeux	Si la substance est entrée en contact avec les yeux, rincez-les immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin.
Ingestion	En cas d'ingestion, rincez la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne pas faire vomir et consultez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Peu susceptible de causer des effets nocifs dans des conditions normales de manipulation et d'utilisation.

4.3. Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser le moyen approprié au feu environnant
Moyens d'extinction inadéquats	Utiliser le moyen approprié au feu environnant

5.2. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie

Dégagement possible de fumées toxiques et/ou irritantes (oxyde d'azote)

5.3. Conseils aux pompiers

Appareils de protection respiratoires autonomes à porter en cas d'incendie. L'eau pulvérisée doit être utilisée pour refroidir les récipients.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre des vêtements de protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement, les égouts et les réserves d'eaux potables. Si la substance est entrée dans un cours d'eau ou un égout, avertissez-en la police et le service responsable du cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel pour confinement et nettoyage

Absorber le liquide répandu avec du sable, de la terre ou de tout matériau adsorbant approprié. Transférer dans un récipient refermable pour élimination dans un centre autorisé. Nettoyer ensuite la zone avec de l'eau et détergent.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section : 8 (Contrôle de l'exposition / EPI) et 13 (Élimination)

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. La ventilation naturelle est adéquate.

7.2. Conditions pour un stockage sûr et éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage	Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et sec
Température de stockage	Température maximale 25 °C. Le produit peut être réfrigéré mais pas congelé
Durée de conservation	Six mois à 25 °C. Après l'ouverture, utilisez dans un délai de deux mois
Matériaux incompatibles	Agents oxydants forts
Autre information	Le produit peut se déposer lors du stockage Mélanger soigneusement avant utilisation

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelles	WEL: Limite d'exposition professionnelle (UK HSE EH40)
LTEL (8 h TWA mg / m ³)	Non répertorié
LTEL (8 h TWA mg / m ³)	Non répertorié

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Suivre les principes d'une bonne hygiène du travail
Équipement de protection individuelle	
 Protection des yeux / du visage	Lunettes de sécurité recommandées
 Protection de la peau (protection des mains / autres)	Gants en plastique ou en caoutchouc recommandés
 Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire personnel n'est normalement requis
Autres	Les mesures générales d'hygiène pour la manipulation des produits chimiques sont applicables. Lavage des mains avant les pauses et après le travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Contrôle de l'exposition environnementale	Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles (Solution)

Apparence	Liquide
Couleur	Noire
Odeur	Légère
Seuil olfactif (ppm)	Sans objet
PH (valeur)	5-7
Point de fusion / Point de congélation (°C)	Approximativement -10 °C
Point d'ébullition (°C)	Approximativement 102 - 105 °C
Point d'éclair (°C)	Sans objet (Non combustible)
Taux d'évaporation (Eau = 1)	1
Plages limites explosives	Sans objet
Pression de vapeur (mmHg)	17 mmHg à 20 °C (Eau)
Densité de vapeur (Air = 1)	Sans objet
Densité (g/ml)	1,2 - 1,25 à 25 °C
Solubilité (eau)	Partiellement soluble
Solubilité (autre)	Partiellement soluble dans les solvants organiques
Coefficient de partition (N-octanol/eau)	Non applicable

Température d'auto-inflammation (°C)	Sans objet
Température de décomposition (°C)	> 100 degC (partiellement évaporé)
Viscosité	Liquide visqueux
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Oxyde
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales
Possibilité de réactions dangereuses	Possibilité de réaction hautement exothermique avec des agents oxydants forts
Conditions à éviter	Températures élevées
Matières incompatibles	Agents oxydants forts
Produit(s) de décomposition dangereux	Oxydes d'azote

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Substances	
Toxicité aiguë	
Ingestion	LD50 : > 10 000 mg / kg (rat) (calculé en tant que produit)
Inhalation (4 h)	Non applicable
Contact avec la peau	LD50 : > 10 000 mg / kg (lapin) (calculé en tant que produit)
Corrosion / irritation de la peau	Non susceptible de provoquer des irritations de la peau
Dommage / irritation sérieuse des yeux	Légèrement irritant pour les yeux. Contient de faibles concentrations (<0,5%) d'ingrédients corrosifs
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Le produit ne provoque pas de sensibilités
Mutagénicité	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène
Cancérogénicité	Aucun signe de cancérogénicité
Toxicité pour la reproduction	Aucune preuve de toxicité pour la reproduction
STOT-Exposition unique	Inhalation : Irritation des voies respiratoires, toux, voie d'exposition improbable Ingestion : nausées, vomissements
STOT-Exposition répétée (91 jours)	NOAEL > 10 000 mg / kg / jour (rat) (calculé en tant que produit)

11.2. Autres informations

Sans objet

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

(Poisson) (96 heures)	LC50 > 1000 mg / l (calculé en tant que produit)
(Daphnie) (48 heures)	EC50 > 1 000 mg / l (calculé en tant que produit)
(Algues) (72 heures)	EC50 > 1 000 mg / l (calculé en tant que produit)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les ingrédients organiques sont biodégradables

12.3. Potentiel de bioaccumulation (96 heures)

Le produit n'a pas de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

La substance devrait avoir une grande mobilité dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non classé comme PBT ou vPvB.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas vider dans les égouts. Éliminer ce produit et son conteneur dans un centre de collecte des déchets. La peinture séchée peut être éliminée par décharge conformément aux réglementations locales.

13.2. Informations complémentaires

Les déchets sont considérés comme non dangereux.

13.3. Autres effets néfastes

Sans objets

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Transport terrestre (ADR / RID) Numéro ONU

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.2. Transport maritime (IMDG) Numéro ONU

Non classé comme dangereux pour le transport.

14.3. Transport aérien (ICAO / IATA) Numéro ONU

Non classé comme dangereux pour le transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations / législation spécifiques à la sécurité, à la santé et à l'environnement pour la substance ou le mélange

Réglementations de l'UE	
Autorisations et/ou restrictions d'utilisation.	Non applicable
Réglementation nationale	
	Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique (CSA) n'a été effectuée

16. AUTRES INFORMATIONS

Références	Agence européenne des produits chimiques
	Bureau européen des produits chimiques
	Réglementations et directives européennes
	Annuaire des publications chimiques
	Fiches de données de sécurité des fournisseurs
	Exécutif de santé et sécurité au Royaume-Uni
Phrases de risque	
Phrases de sécurité	
Mention(s) de danger	

Informations additionnelles

L'information contenue dans cette publication ou autrement fournie aux utilisateurs est jugée exacte et donnée de bonne foi, mais il appartient aux Utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leurs propres fins. Bare Conductive Limited ne donne aucune garantie quant à l'aptitude physique du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (statutaire ou autre) est exclue sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Bare Conductive Limited décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage (autre que celui découlant du décès ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, s'il est prouvé), résultant de l'utilisation de ces informations. La liberté sous brevet, le droit d'auteur et les dessins et modèles ne peuvent être supposés.

Préparé par :

Edmund Fowles
EF Chemical Consulting Ltd
17 Kings Crescent East
Chester CH3 5TH
Royaume-Uni
Tel : +44 (0) 1244 351644
e-mail : edmund@efchemicalconsulting.co.uk

Traduit de l'anglais par :

Go Tronic
35 ter route nationale
Blagny 08110
France
Tel : 03 24 27 93 42
e-mail : contacts@gotronic.fr

Version 4 du 4 avril 2017

En date du 31 mai 2017